



DECLARATION CFTC AUDIO CONFERENCE DU 20 MAI 2020

Bonjour Mr le Ministre

La CFTC regrette la non-parution à ce jour du décret sur la prime Covid aux personnels des Ehpad de l'hospitalière et de la territoriale.

La mise en application du décret prime exceptionnelle pose problème pour un certain nombre de situation d'agent en particulier dans l'hospitalière

Les élèves infirmiers et aide soignants qui ont été rappelés pour aider les équipes ne sont pas cités dans le décret de même que les agents en promotion professionnelle

Celles et ceux qui ont été appelé pour une durée d'un mois n'y auraient pas droit puisque qu'ils sont à plus de 30 jours calendaires d'absence

Plus généralement d'ailleurs dans les 3 versants, qu'en est-il de la prime pour les agents à temps non complet car une interprétation du décret exclurait les agents à 50% de temps de travail idem pour les agents qui travaillent en 12 heures et donc 3 jours par semaine.

Enfin la CFTC s'inquiète d'instruction à venir qui réduirait le nombre d'agent qui pourrait bénéficier de cette prime.

La CFTC demande qu'une réelle négociation salariale s'instaure pour tous les agents de la fonction publique et qu'effectivement les différences de rémunération pour certains métiers comme les infirmiers et les AS en comparaison avec d'autres pays européens fassent l'objet de négociation avec les organisations syndicales. Pour la CFTC la revalorisation du point d'indice est plus que jamais d'actualité.

Rappel sur le manque de matériels de protection

Rappel sur la reconnaissance du Covid en maladie professionnelle pour tous les agents de la FP

Réponses et précisions par Olivier Dussopt

Périmètre des primes

M Dussopt va regarder avec Olivier Veran les différents cas cités

Mayottes le matériel est en cours d'acheminement

Fin 2020 réunion DGAFP pour préparer les prochaines élections professionnelles

Temps partiel thérapeutique, travail en cours pour neutraliser la période covid

Pas d'instruction à venir sur la rupture conventionnelle mais préparation d'un guide DGAFP

Rémunération, la prime covid sera payée avant fin juillet !!!

Prime covid le temps partiel n'est pas une contrainte pour toucher la prime mais à la discrétion des directions et chefs de service

Annonce du Plan Segur pour rénover l'hôpital et les carrières

L'agenda social se finalise mais l'organisation des réunions ne va pas être simple, limitées à 2 personnes physiques pour les OS les plus représentatives et 1 pour les autres mais possibilité d'avoir plus d'intervenants par visio, tout ceci est à l'étude mais demande de la préparation.

Un CCFP le 25 juin pour discuter de la période Covid et après...

Pas de réunion la semaine prochaine